

# PRINCIPALES ETAPES

## DU REGLEMENT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Un proche a souhaité vous transmettre des fonds en vous désignant bénéficiaire de son contrat d'Assurance vie. Afin de percevoir ces capitaux décès, vous devez effectuer des formalités facilitées par les documents transmis par SOGECAP. Ces formalités nécessiteront, le cas échéant, que vous vous mettiez en relation avec un certain nombre d'acteurs: SOGECAP, Notaire, Administration Fiscale.

### DÉCLARATION DU DÉCÈS DE L'ASSURÉ

#### FAMILLE DE L'ASSURÉ

Vous ou un membre de la famille a informé SOGECAP directement ou par l'intermédiaire de l'agence SOCIETE GENERALE du décès de l'assuré.

### DÉTERMINATION DES CAPITAUX DÉCÈS ET DES BÉNÉFICIAIRES




- SOGECAP va procéder à la liquidation des investissements réalisés au travers du contrat d'Assurance Vie et acquitter les prélèvements sociaux dus afin de déterminer le montant des capitaux décès à régler entre les mains du ou des bénéficiaire(s).

- Avant de vous contacter, SOGECAP a dû identifier l'ensemble des bénéficiaires du contrat d'Assurance vie du défunt afin d'exécuter ses volontés.

- Selon la rédaction de la clause bénéficiaire, un acte de notoriété a pu être nécessaire pour retrouver les bénéficiaires. Il s'agit notamment du cas des bénéficiaires désignés qualitativement dans la clause bénéficiaire:

*Exemple : « mes enfants, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut mes héritiers».*

Dans cet exemple, l'acte de notoriété permet à SOGECAP d'identifier l'ensemble des enfants du défunt. Le notaire en charge de la succession établit cet acte dans un délai généralement de 2 à 3 mois. La rapidité de sa transmission à SOGECAP permet un règlement dans les meilleurs délais.



### DÉMARCHES DU BÉNÉFICIAIRE

#### BÉNÉFICIAIRE



- Démarches avec SOGECAP:

-> Accepter ou renoncer au bénéfice des capitaux décès

-> Compléter et retourner les documents demandés par la compagnie d'assurance

- Démarches avec l'Administration Fiscale

-> Selon la fiscalité des capitaux décès: vous devrez déclarer et acquitter le cas échéant les droits pour percevoir les capitaux décès (voir détail dans l'aide « Vos démarches »)

### RÈGLEMENT DES FONDS AU BÉNÉFICIAIRE



SOGECAP va procéder au règlement des capitaux décès et des intérêts complémentaires vous revenant.

SOGECAP - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances. 086 380 730 RCS Nanterre - Siège Social Tour D2 17 Bis place des Reflets 92919 Paris La Défense Cedex  
Adresse de correspondance: SOGECAP Service Relations Clients 42 boulevard Alexandre Martin 45057 Orléans Cedex 1